

**CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA  
CREUSE**  
Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CREUSE  
8 Avenue d'Auvergne BP49  
23001 GUERET

## **CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CREUSE**

Siège social : 8 Avenue d'Auvergne  
23001 GUERET

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2018,

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CREUSE de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données des documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

**Fait à Limoges, le 12 Juin 2019**

**SAS ACEC BSR Audit**

**SAS ACEC BSR AUDIT**

Cabinet d'Audit et de Commissariat Aux Comptes  
Société inscrite près la Cour d'Appel de Limoges  
8 Avenue des Minimes-Miendès-France  
87000 GUERET

Tél. : 05.55.52.31.45 - Fax : 05.55.52.41.70

**Adrien SAPEYER**

**Commissaire aux Comptes**

**CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CREUSE**  
**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**31 Décembre 2018**



## BILAN

Actif	2018			2017
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques,	1 094,00 €	1 094,00 €	0,00 €	303,88 €
Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 538,33 €	1 243,01 €	6 295,32 €	
Droit au bail				
Autres				
Avances et acomptes				
<b>Sous-total</b>	<b>8 632,33 €</b>	<b>2 337,01 €</b>	<b>6 295,32 €</b>	<b>303,88 €</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	621 153,53 €	154 906,53 €	466 247,00 €	500 193,89 €
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres	124 835,62 €	101 063,53 €	23 772,09 €	21 900,06 €
Immobilisations corporelles en cours	791,11 €		791,11 €	
Avances et acomptes				
<b>Sous-total</b>	<b>746 780,26 €</b>	<b>255 970,06 €</b>	<b>490 810,20 €</b>	<b>522 093,95 €</b>
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et autres formes de participation			621,99 €	621,99 €
Prêts				
Autres			3 419,62 €	2 918,12 €
<b>Sous-total</b>			<b>4 041,61 €</b>	<b>3 540,11 €</b>
<b>TOTAL I</b>			<b>501 147,13 €</b>	<b>525 937,94 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stock et en-cours</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés			36 443,15 €	36 129,48 €
Fournisseurs débiteurs				
Personnels et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques			66 155,40 €	200 325,50 €
Autres créances			37 135,44 €	21 201,56 €
Charges constatées d'avance			14 501,33 €	18 123,07 €
<b>TOTAL II</b>			<b>154 235,32 €</b>	<b>275 779,61 €</b>
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>				
Caisse			81,00 €	107,15 €
Comptes courants			723 144,85 €	614 405,73 €
<b>TOTAL III</b>			<b>723 225,85 €</b>	<b>614 512,88 €</b>
<i>Régies d'avances et accreditifs</i>				
<b>TOTAL IV</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>1 378 608,30 €</b>	<b>1 416 230,43 €</b>

PASSIF	2018	2017	2018	2017
	avant affectation	avant affectation	après affectation	après affectation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<i>Apports</i>				
Dotation	168 694,33 €	168 694,33 €	168 694,33 €	168 694,33 €
Dons et legs				
Affectation				
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser				
Autres réserves (réserves facultatives)	120 743,53 €	120 743,53 €	120 743,53 €	120 743,53 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	615 563,51 €	632 358,06 €	614 287,24 €	615 563,51 €
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-1 276,27 €	-16 794,55 €		
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	122 235,44 €	118 223,42 €	122 235,44 €	118 223,42 €
<b>TOTAL I</b>	<b>1 025 960,54 €</b>	<b>1 023 224,79 €</b>	<b>1 025 960,54 €</b>	<b>1 023 224,79 €</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			33 790,00 €	31 484,00 €
<b>TOTAL II</b>			<b>33 790,00 €</b>	<b>31 484,00 €</b>
<b>DETTES</b>				
<i>Dettes financières</i>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			180 345,47	201 807,88 €
Emprunts et dettes financières divers				
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques				
Intérêts courus sur emprunts			293,56	328,50 €
<i>Dettes d'exploitation</i>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			48 873,23	32 686,29 €
Dettes fiscales et sociales			71 723,56	92 618,85 €
Etat et autres collectivités publiques			17 036,94	10 869,12 €
<i>Dettes diverses</i>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés			0	388,00 €
Avance sur subventions			0	22 823,00 €
Autres dettes (y. c 47)				0,00 €
Produits constatés d'avance			585,00	0,00 €
<b>TOTAL III</b>			<b>318 857,76 €</b>	<b>361 521,64 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>1 378 608,30 €</b>	<b>1 416 230,43 €</b>

## COMPTE DE RESULTAT (en tableau)

CHARGES	REALISE 2018	REALISE 2017	PRODUITS	REALISE 2018	REALISE 2017
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Charges de personnel (64)	533 531,63 €	480 680,34 €	Subvention d'exploitation (74)	245 875,59 €	210 100,11 €
Personnel extérieur à l'établissement (621)	26 014,49 €	22 629,13 €	<i>dont ministère chargé de l'artisanat</i>	12 000,00 €	4 950,00 €
Taxe sur les salaires (6311)	37 198,48 €	34 108,86 €	<i>dont Région</i>	63 544,00 €	75 922,68 €
			<i>dont taxe d'apprentissage</i>	12 892,00 €	33 162,68 €
Achats (60 sauf 603)	35 483,04 €	42 992,78 €	Production stockée (71)	0,00 €	0,00 €
Variation des stocks (603)					
Charges spécifiques (657 et 658)	4 486,82 €	6 154,56 €	Produits spécifiques (757)	360 784,00 €	313 229,50 €
			<i>dont subventions de fonctionnement affectées</i>	348 281,00 €	299 253,00 €
Autres charges de gestion (61*, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 et 658)	168 435,51 €	175 993,44 €	Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	236 383,18 €	231 666,11 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	52 325,11 €	49 464,80 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	0,00 €	0,00 €
			Transferts de charges d'exploitation (791)	73,00 €	483,66 €
<b>Total I</b>	<b>857 475,08 €</b>	<b>812 023,91 €</b>	<b>Total I</b>	<b>843 115,77 €</b>	<b>755 479,38 €</b>
<b>Résultat d'exploitation (+ ou -)</b>	<b>-14 359,31 €</b>	<b>-56 544,53 €</b>			
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en communs (II)</b>					
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et charges assimilées (66)	5 591,34 €	6 205,49 €	Intérêts et produits assimilés (76)	8 839,41 €	7 402,46 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)	0,00 €	0,00 €	Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	0,00 €	0,00 €
			Transfert de charges financières (796)	0,00 €	0,00 €
<b>Total III</b>	<b>5 591,34 €</b>	<b>6 205,49 €</b>	<b>Total II</b>	<b>8 839,41 €</b>	<b>7 402,46 €</b>
<b>Résultat financier (+ ou -)</b>	<b>3 248,07 €</b>	<b>1 196,97 €</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	4 645,37 €	5 078,98 €	Sur opérations de gestion	4 807,36 €	33 688,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €	Sur opérations en capital	14 847,98 €	13 102,99 €
<i>dont VNC des éléments d'actif cédés (675)</i>	0,00 €	0,00 €	<i>dont produits des cessions d'actif (775),</i>	0,00 €	0,00 €
			<i>dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subvention d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)</i>	14 847,98 €	13 102,99 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)	0,00 €	0,00 €	Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)	0,00 €	0,00 €
			Transferts de charges exceptionnelles (797)	0,00 €	0,00 €
<b>Total IV</b>	<b>4 645,37 €</b>	<b>5 078,98 €</b>	<b>Total III</b>	<b>19 655,34 €</b>	<b>46 790,99 €</b>
<b>Résultat exceptionnel (+ ou -)</b>	<b>15 009,97 €</b>	<b>41 712,01 €</b>			
Impôt sur les bénéfices (V)	5 175,00 €	3 159,00 €			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>872 886,79 €</b>	<b>826 467,38 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>871 610,52 €</b>	<b>809 672,83 €</b>
Solde créditeur = excédent	- €	- €	Solde débiteur = déficit	1 276,27 €	16 794,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>872 886,79 €</b>	<b>826 467,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>872 886,79 €</b>	<b>826 467,38 €</b>

\* y compris :  
- redevances de crédit-bail mobilier  
- redevances de crédit-bail immobilier



## **PREAMBULE**

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 est de 1 378 608.30 Euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat déficitaire de 1 276.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

La loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 fait obligation aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat de s'attacher les services d'un Commissaire aux Comptes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Le nouveau référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est entré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par arrêté du 20 décembre 2011 et publié au Journal Officiel du 26 décembre 2011.

## **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

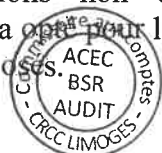
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif, à l'exception des locaux de la Maison de l'Economie qui ont été comptabilisés et amortis par composants.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables.





Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels et le matériel informatique	1 à 4 ans
Constructions	20 à 40 ans
Agencements (rue de Londres)	5 à 10 ans
Menuiseries	25 ans
Plâtrerie, finition, faux plafonds	25 ans
Revêtements de sols	10 ans
Cloisons modulables	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie chauffage	25 ans
Honoraires	5 ans
Signalétique	5 ans
Maçonnerie	15 ans
Toiture	15 ans
Ascenseurs	15 ans
Parking	15 ans
Carrelage	30 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

### **1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **1.3. STOCKS**

Le référentiel comptable préconise que les fournitures administratives et les fournitures de bureau non consommées à la fin de chaque exercice soient comptabilisées en charges constatées d'avance.

### **1.4. CREANCE DES DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## **2. CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluations et de présentations des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat homologué par arrêté du 21 décembre 2011 et publié au Journal Officiel du 26 décembre 2011



### 3 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Site internet	1 094,00 €			1 094,00 €
Logiciels		7 538,33 €		7 538,33 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				0,00 €
Terrains	0,00 €			0,00 €
Constructions	621 153,53 €			621 153,53 €
Installations générales, agencements, aménagements	0,00 €			0,00 €
Matériel de transport	18 114,76 €	12 509,76 €		30 624,52 €
Matériel de bureau	21 315,40 €			21 315,40 €
Matériel informatique		3 537,60 €		3 537,60 €
Mobilier de bureau	69 358,10 €			69 358,10 €
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				0,00 €
Constructions	0,00 €			0,00 €
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	791,11 €		791,11 €
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et autres formes de participation	621,99 €			621,99 €
Dépôts et cautionnements versés	272,00 €	501,50 €		773,50 €
Dépôts	2 646,12 €			2 646,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>734 575,90 €</b>	<b>24 878,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>759 454,20 €</b>

### 4 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Montants des amortissements cumulés au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Diminution d'amortissements de l'exercice (€)	Montants des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Site internet	790,12 €	303,88 €		1 094,00 €
Logiciels		1 243,01 €		1 243,01 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	21 567,39 €	5 565,78 €		27 133,17 €
Installations générales, agencements, aménagements	99 392,25 €	28 381,11 €		127 773,36 €
Matériel de transport	10 205,78 €	3 463,93 €		13 669,71 €
Matériel de bureau	16 362,93 €	3 785,88 €		20 148,81 €
Mobilier de bureau	60 319,49 €	6 925,52 €		67 245,01 €
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>208 637,96 €</b>	<b>49 669,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>258 307,07 €</b>

### 5 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciation au début de l'exercice (€)	Augmentations : dotations de l'exercice (€)	Diminution : reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Site internet				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 6 - TABLEAU DES PROVISIONS

	Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation des stocks et créances				
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	



**7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Créances	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an			Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts et dettes financières diverses	180 639,03 €	22 099,77 €	120 741,83 €	37 503,87 €
Créances rattachées à des participations								
Autres créances immobilisées				Dettes sur achats et prestations de services et compte rattachés	48 873,23 €	48 873,23 €		
Créances de l'actif circulant :				Dettes fiscales	17 036,94 €	17 036,94 €		
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	36 443,15 €	36 443,15 €		Dettes sociales	71 723,56 €	71 723,56 €		
Créances diverses	103 290,84 €	103 290,84 €		Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés				
				Dettes diverses	0,00 €	0,00 €		
Charges constatées d'avance	14 501,33 €	14 501,33 €		Produits constatés d'avance	585,00 €	585,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>154 235,32 €</b>	<b>154 235,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>318 857,76 €</b>	<b>160 318,50 €</b>	<b>120 741,83 €</b>	<b>37 503,87 €</b>



## **8 - AUTRES TABLEAUX**

### **8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

<b>Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant TTC</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créance rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	36 443,15 €
Autres créances	103 290,84 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
<b>TOTAL</b>	<b>139 733,99 €</b>

### **8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

<b>Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant TTC</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180 639,03 €
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 873,23 €
Dettes fiscales et sociales	17 036,94 €
Etat et autres collectivités publiques	71 723,56 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Clients et comptes rattachés	0,00 €
Autres dettes	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 272,76 €</b>

### **8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges / Produits d'exploitation	14 501,33 €	585,00 €
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>14 501,33 €</b>	<b>585,00 €</b>



## 9 - TABLEAUX PERSONNELS ET ELUS

### 9.1 - EFFECTIF AU 31/12/2017

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'établissement
Secrétaire Général	0	
Cadre Supérieur	1	
Cadre	4	
Agents de maîtrise	4	
Techniciens	2	
Employés	1	
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

### 9.2 - INDEMNITES DU PERSONNEL

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13 <sup>ème</sup> mois)	28 881,82 €
Indemnités sur l'article 25-1 du statut des personnels (primes de sujétion)	- €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (primes d'objectif ou de résultats)	- €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	Complémentaire maladie : 2 602,80 €
	Titres restaurant : 7 411,10 €
	Cadeaux de Noël des enfants : 335,35 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>38 828,31 €</b>

### 9.3 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Montants en €	Compte 6254 : Déplacements	Compte 62564 : Mission (Repas + hébergement)
Président	3 940,26 €	0,00 €
Bureau hors président	2 361,43 €	0,00 €
Membres élus hors bureau	856,83 €	0,00 €

### 9.4 INDEMNITES DE FONCTIONS ET DE VACATIONS (COMPTE 653)

Montants en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	16 380,24 €	
Trésorier	8 190,12 €	
Bureau hors président et hors trésorier		2 865,50 €
Membres élus hors bureau		1 490,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 570,36 €</b>	<b>4 355,56 €</b>

### 9.5 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

#### Article 37 II du statut du personnel des Chambres de Métiers de et de l'Artisanat

II. Une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service dans un ou plusieurs établissements mentionnés à l'article 1er est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.

Nombre d'agents concernés

Indemnités de fin de carrière au 31/12/2016



## 10 - INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

### IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette restant à payer
		de l'exercice	cumulées	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières	Redevances payées		Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



**11 - TABLEAU DES EMPRUNTS**

Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt			Annuité			Part subventionnée	Charge restant due après l'annuité
			Montant	Taux	Durée	Remboursement en capital	Intérêts	Total		
Crédit Agricole	Construction	23/07/2013	289 435,08 €	2,93%	15 ans	21 462,41 €	5 591,34 €	27 053,75 €		180 345,57 €
<b>TOTAL</b>			<b>289 435,08 €</b>			<b>21 462,41 €</b>	<b>5 591,34 €</b>	<b>27 053,75 €</b>	<b>0,00</b>	<b>180 345,57 €</b>





## 12 - TABLEAU DE FINANCEMENT EN COMPTE BUDGET REALISE 2018

VARIATION DES EMPLOIS	Exercice 2017	Exercice 2018	VARIATION DES RESSOURCES	Exercice 2017	Exercice 2018
			<b>Capacité d'autofinancement (voir calcul ci-dessous)</b>	19 567,26 €	36 200,86 €
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :</b>			<b>Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :</b>		
Immobilisations incorporelles (cpte 20)	- €	7 583,33 €	Immobilisations incorporelles (cpte 7751)	- €	- €
Immobilisations corporelles et en cours (cpte 21 et 23)	- €	16 838,47 €	Immobilisations corporelles et en cours (cpte 7752)	0,00 €	- €
Immobilisations financières (cpte 26 et 27)	- €	501,50 €	Immobilisations financières (cpte 7756)	- €	- €
			<b>Apports (dons et legs en capital) (cpte 102)</b>	- €	- €
			<b>Financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) (cptes 104 et 134)</b>	0,00 €	18 860,00 €
<b>Remboursements de dettes financières (cpte 16)</b>	20 514,92 €	21 497,35 €	<b>Augmentation des dettes financières (cpte 16)</b>	- €	- €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (1)</b>	<b>20 514,92 €</b>	<b>46 420,65 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (2)</b>	<b>19 567,26 €</b>	<b>55 060,86 €</b>
<b>Variation du fonds de roulement net global (ressource nette) (2) - (1) = (3)</b>		<b>8 640,21 €</b>	<b>Variation du fonds de roulement net global (emploi net) (1) - (2) = (3)</b>	<b>947,66 €</b>	

### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

Résultat net de l'exercice	-16 794,55 €	-1 276,27 €
+ dotations aux amortissements et provisions (cpte 68)	49 464,80 €	52 325,11 €
- reprises sur amortissements et provisions (cpte 78)		
- quote-part des subventions d'investissements rapportées au compte de résultat (cpte 777)	-13 102,99 €	-14 847,98 €
- produits de cession d'éléments d'actifs (cpte 775)	0,00 €	0,00 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00 €	0,00 €
<b>= CAF</b>	<b>19 567,26 €</b>	<b>36 200,86 €</b>

	Exercice 2017	Exercice 2018	Variations 2018 - 2017
<b>Fonds de roulement :</b>	730 602,23 €	739 242,44 €	
<b>En mois de fonctionnement</b>	10,61	10,16	8 640,21 €
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	116 089,35 €	15 916,59 €	-100 172,76 €
<b>Trésorerie</b>	614 512,88 €	723 325,85 €	108 812,97 €

